



Bulletin Officiel

N° 3822 Vendredi 1er Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

BANK OF « تحذير للعموم من تصرفات كل من شركة » 2
 LA SOCIETE DE « والوسيط بالبورصة » AFRICA BENIN
 GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU
 « BENIN

MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE LES 3
 AGISSEMENTS DE LA SOCIETE « BANK OF AFRICA
 BENIN » ET DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE «
 LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION
 BOURSIERE DU BENIN »

تذكير لشركات المساهمة العامة 4
 RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 4

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE» 5-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 » 7-9

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2011-1 » 10

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE 10

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 11

SOCIETE MODERN LEASING 11

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
 - FCP VALEURS SERENITE 2013
 - AIRLINES FCP VALEURS CEA
 - FCP VALEURS QUIETUDE 2014
 - FCP VALEURS CEA

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
 - ATTIJARI FCP CEA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
 - FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
 - FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
 - FCP MAGHREBIA MODERE
 - FCP MAGHREBIA PRUDENCE
 - FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31
 DECEMBRE 2010
 - SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

بلاغ هيئة السوق المالية

تحذر هيئة السوق المالية العموم من تصرفات كل من شركة « BANK OF AFRICA Bénin »
و الوسيط بالبورصة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin »
الذان قاما في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه الشركة على
العموم الاكتتاب في عملية الترفيع في رأس مالها.

وحيث تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن الشركة المعنية لم تقدم بصفة مسبقة إلى هيئة السوق المالية
المعلومات اللازمة بشأن العملية المزمع إجراؤها ولم تتحصل على ترخيصها في ذلك طبقا للنصوص
التشريعية والترتيبية الجاري بها العمل وبالخصوص الفصلين 2 و 87 من القانون عدد 117 لسنة
1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وفي هذا الصدد قامت هيئة السوق المالية بالاتصال بهيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا قصد إعلامها
بالتصرفات غير القانونية لشركة « BANK OF AFRICA Bénin » وللوسيط بالبورصة. كما
تحتفظ الهيئة بحقها في تتبع كل من الشركة المعنية والوسيط قضائيا.

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » qui ont dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel ils sollicitent l'épargne du public à l'occasion de l'augmentation du capital de la société.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que cette société n'a pas fourni les informations nécessaires relatives à l'opération envisagée et n'a pas obtenu l'autorisation préalable du Conseil du Marché Financier conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et notamment les articles 2 et 87 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier a pris le soin de contacter le régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers » afin de lui faire part des agissements illégaux de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse. Le Conseil du Marché Financier se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires à leur rencontre.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

AVIS DES SOCIETES**PROJET DE RESOLUTIONS****Arab Banking Corporation – Tunisie**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy –
1053 les Berges du Lac Tunis

Projet de résolutions de l'Arab Banking Corporation – Tunisie qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2011.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise en vote.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers individuels.

Cette résolution, mise en vote.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2010, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise en vote.

(Suite)

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions figurants dans le rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 relatives aux opérations entre les deux Unités On Shore et Off Shore et aux obligations et engagements pris par la banque au profit de son Directeur Général et ses Administrateurs, concernant les éléments de leurs rémunérations, les indemnités ou les avantages qui leurs sont dus.

Cette résolution, mise en vote.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2010 qui s'élève à TND 1 251 et décide de l'affecter en résultat reporté comme suit:

Résultat de l'année 2010	1.251	(TND ,000)
Perte de l'exercice accumulée de l'année 2009	24.728	(TND ,000)
Report à nouveau	23.477	(TND ,000)

Cette résolution, mise en vote.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise en vote.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011, la somme de Cent Vingt Cinq Mille Dollars net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de séjour des membres du Conseils lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise en vote.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise en vote.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel n°3820 du 30/03/2011

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing réunie le 03 juin 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 MDT dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 25 novembre 2010 a décidé l'émission un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,9% brut l'an pour le taux variable et 5,75% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « Tunisie Leasing 2011-1»

Montant : 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le **10/06/2011**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 90 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
- **Taux fixe :** 5,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE - Suite

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février qui est égale à 4,5358%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4358%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,9% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,75% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-1» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,791 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/04/2011** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/06/2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit **10/06/2011**.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/06/2016**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **10/06/2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

AVIS DES SOCIETES***EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE - Suite**

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/04/2011** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société : En date du 22 avril 2010, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ au présent emprunt en date du 17/03/2011.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0737 du 30 mars 2011**, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **05 octobre 2010 sous le n° 10-013**, des indicateurs d'activité de TUNISIE LEASING relatifs au premier trimestre de l'exercice 2011, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2011 et des états financiers de TUNISIE LEASING relatifs à l'exercice 2010, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2011 et les états financiers relatifs à l'exercice 2010 de TUNISIE LEASING seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2011-1 »**

La Compagnie Générale d'Investissement -CGI- intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «CIL 2011-1» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 10 janvier 2011, ont été clôturées le **31 mars 2011**.

2011 - AS - 171

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Arab Banking Corporation – Tunisie

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy –
1053 les Berges du Lac Tunis

L'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 14 avril 2011 à 12:00 h au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2010,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010,
- 4- Approbation des Etats Financiers, des Conventions Réglementés et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2010,
- 6- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2010,
- 7- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011,

2011 - AS - 167

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège social : Green Center Bloc « C » 2ème étage Les Berges du Lac 1053 Tunis-

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mercredi 06 Avril 2011, à 10H au siège social de la société**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010.
3. Approbation s'il y a lieu de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2010.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs.
7. Information sur la nomination du commissaire aux comptes.
8. Fixation des jetons de présence.

2011 - AS - 163

SOCIETE MODERN LEASING Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 11 Avril 2011 à 10 h 30** au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed V Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2010
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat des administrateurs.
7. Nomination des nouveaux administrateurs
8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2010
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2010

2011 - AS - 157

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **lundi le 11 Avril 2011 à 10h00** au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed V Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts (Articles 3, 7, 9, 12, 24, 31, 37, 41, 43,44 et 46),

2011 - AS - 158

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,624%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,633%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,642%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,655%	998,589
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,660%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012	4,708%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,741%	1 011,172
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,767%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,470
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 023,866
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 063,698
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 088,192
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 055,146
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,605
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,301
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,367
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,779
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,636

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,366	136,376		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,939	11,940		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,222	1,223		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,931	32,936		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,181	45,208		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	150,532	150,165		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	556,587	553,109		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	122,156	122,060		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	121,364	121,335		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	111,106	110,940		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,427	108,248		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	91,794	91,715		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	155,745	155,749		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	91,213	90,795		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 222,166	1 228,978		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 132,165	2 130,685		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	106,355	107,173		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,327	116,068		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 138,971	1 141,542		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	114,396	114,770		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,708	13,841		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 543,327	5 557,225		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 395,699	6 409,555		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,057	2,055		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,731	1,730		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,036	1,032		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,182	109,193
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,643	101,652
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,385	102,403
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,009	104,020
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	104,796	104,807
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,977	107,985
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,937	104,948
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,960	104,971
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,064	105,075
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,765	106,774
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,875	103,896
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,229	101,244
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,973	104,983
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,446	107,457
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	107,051	107,063
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,427	103,435
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,838	103,849
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,460	105,470
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	-	103,456
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,990	107,000
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,950	104,957
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,709	103,720
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,421	105,431
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,680	105,689
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,824	102,833

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,625	10,626
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,054	105,064
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,255	100,262

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,000	103,063
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,635	72,419
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	143,938	143,343
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 434,579	1 428,779
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	106,196	106,137
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,966	108,660
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	84,573	84,200
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,724	15,688
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	259,560	258,456
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,753	46,260
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 081,305	2 070,669
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,503	75,405
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,458	56,305
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,925	99,650
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	108,480	107,884
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	99,274	98,713

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,475	11,471
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,287	12,270
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,997	15,944
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	16,205	16,054
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,442	11,420
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	110,628	109,887
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	119,445	118,964
78	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,571	122,110
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,666	18,527

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,700	100,576
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	105,042	104,879
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,000	100,097
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	133,630	135,313
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,761	9,798
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,764	111,323
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,197	113,758
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,573	99,161
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,642	98,610
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,463	170,140
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,228	153,626
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,764	138,073
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 439,684	9 485,979
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	184,872	185,380
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,470	114,489
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 339,734	1 347,828
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	100,419	100,702
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	106,021	105,448
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 882,327	9 926,001

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS SERENITE 2013
ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS SERENITE 2013 arrêtés au 31 décembre 2010, faisant apparaître un total actif de 7 441 314 DT, un actif net de 6 572 380 DT pour 996 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 6 598,775 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS SERENITE 2013, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS SERENITE 2013 au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS SERENITE 2013

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 499 704	2 408 707
Obligations et valeurs assimilées		4 038 787	4 096 215
Titres OPCVM		265 695	
	3.1	6 804 186	6 504 922
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		637 128	159 915
	3.2	637 128	159 915
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		7 441 314	6 664 837
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	865 851	487 010
Autres créditeurs divers	3.4	3 083	3 378
TOTAL PASSIF		868 934	490 388
ACTIF NET			
Capital	3.5	6 847 234	6 456 660
Sommes capitalisables		<274 854>	<282 211>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		<274 854>	<282 211>
ACTIF NET		6 572 380	6 174 449
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 441 314	6 664 837

FCP VALEURS SERENITE 2013

ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		234 265	300 762
Dividendes	4.1	46 874	98 114
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	187 391	202 648
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		8 011	3 240
<i>Total des revenus des placements</i>		242 276	304 002
Charges de gestion des placements	4.3	<481 432>	<550 279>
Revenu net des placements		<239 156>	<246 277>
Autres produits			
Autres charges	4.4	<36 833>	<35 934>
Résultat d'exploitation		<275 989>	<282 211>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 135	
Sommes capitalisables de la période		<274 854>	<282 211>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 135>	
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		114 582	308 002
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		589 064	793 774
Frais de négociation		<4 675>	<3 194>
Résultat net de la période		422 982	816 371

FCP VALEURS SERENITE 2013

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		422 982	816 371
Résultat d'exploitation		<275 989>	<282 211>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		114 582	308 002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		589 064	793 774
Frais de négociation		<4 675>	<3 194>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<25 051>	
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<25 051>	
Capital		<25 827>	
Régularisation de l'exercice		<1 673>	
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 130	
Droit de sortie		1 319	
<u>Variation de l'actif net</u>		397 931	816 371
<u>Actif net</u>			
En début de période		6 174 449	5 358 078
En fin de période		6 572 380	6 174 449
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		1 000	1 000
En fin de période		996	1 000
<u>Valeur liquidative</u>		6 598,775	6 174,449
<u>Taux de rendement</u>		6,87%	15,24%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS SERENITE 2013 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 5 décembre 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS SERENITE 2013.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
BH	5 260	144 177	154 765	2,08%
CARTHAGE CEMENT	127 403	255 011	423 360	5,69%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 890	191 423	207 810	2,79%
POULINA G H	26 500	194 242	245 761	3,30%
S.N.M.V.T	4 250	138 151	182 997	2,46%
SFBT	5 065	56 914	62 588	0,84%
STAR	2 450	367 093	458 640	6,16%
TPR	20 555	92 121	117 986	1,59%
TUNINVEST-SICAR	24 106	216 256	195 090	2,62%
TUNISIE LEASING	13 001	304 377	450 707	6,06%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 959 765	2 499 704	33,59%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 10 2013 6,10%	3 840	4 083 840	4 038 787	54,28%
Total Bons de trésors		4 083 840	4 038 787	54,28%
<u>C- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	1 963	264 387	265 695	3,57%
Total		264 387	265 695	3,57%
Total		6 307 992	6 804 186	91,44%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
OPCVM	700 362
Actions	2 015 665
	<u>2 716 027</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
OPCVM	435 975	436 011	36
Actions	2 094 341	2 683 369	589 028
TOTAL	<u>2 530 316</u>	<u>3 119 380</u>	<u>589 064</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique est constitué du solde du compte bancaire « Amen Bank Pasteur » qui s'élève à 637 128 DT au 31 décembre 2010.

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commission de performance	838 478	462 523
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	25 886	23 012
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	1 475
	<u>865 851</u>	<u>487 010</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 834	5 195
Redevance CMF	630	562
Retenue à la source à payer	222	219
Prime d'assurance	<2 603 >	<2 598 >
	<u>3 083</u>	<u>3 378</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	6 456 660
Nombre de titre	1 000
Nombre d'actionnaires	109
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires entrants	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	25 827
Nombre de titres	4
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Frais de négociation	<4 675 >
Différences d'estimation (+/-)	114 582
Plus ou moins-value réalisée	589 064
Droit de sortie	1 319
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	<2 808 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 282 211 >
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 130

Capital au 31 décembre 2010**6 847 234**

Nombre de titres	996
Nombre d'actionnaires	107
Taux de rendement	6,87%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dividende TUNISIE LEASING	9 350	8 024
Dividende POULINA G H	7 012	500
Dividende S.N.M.V.T	6 113	-
Dividende BH	5 078	3 210
Dividende TPR	5 000	-
Dividende STAR	3 150	69 480
Dividende SFBT	2 790	3 000
Dividende BT	2 320	3 900
Dividende SIMPAR	1 895	-
Dividende ATB	1 554	-
Dividende AMEN BANK	1 190	-
Dividende TUNISIE LEASING NS 2009	733	-
Dividende SOPAT	439	-
Dividende SFBT NG	250	-
Dividende TPR	-	7 500
Dividende SITS	-	1 800
Dividende ASSAD	-	700
	<u>46 874</u>	<u>98 114</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 187 391 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commission de performance	375 954	462 523
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	99 566	81 856
Rémunération du dépositaire	5 912	5 900
	<u>481 432</u>	<u>550 279</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prime d'assurance	25 000	24 999
Redevance CMF	7 223	6 102
Honoraires du commissaire aux comptes	4 480	4 833

Autres frais	130	-
	36 833	35 934

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	243,249	304,002	237,507
Charges de gestion des placements	<483,365>	<550,279>	<66,592>
Revenus net des placements	<240,116>	<246,277>	170,915
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<36,981>	<35,934>	<31,678>
Résultat d'exploitation (1)	<277,097>	<282,211>	139,237
Régularisation du résultat d'exploitation	1,140	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	<275,957>	<282,211>	139,237
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	115,042	308,002	31,511
Frais de négociation	<4,694>	<3,194>	<4,652>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	591,430	793,774	191,982
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	701,778	1 098,582	218,841
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	424,681	816,371	358,078
Droit de sortie	1,324	-	-
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	<2,819>	-	-
Valeur liquidative	6 598,775	6 174,449	5 358,078
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net	7,33%	8,91%	1,24%
Autres charges / actif net	0,56%	0,58%	0,59%
Résultat capitalisable / actif net	<4,18>%	<4,57>%	2,60%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2013 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2013 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions ;
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 40% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 13,141%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2013. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE AIRLINES FCP VALEURS CEA
ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2010, faisant apparaître un total actif de 11 774 259 DT, un actif net de 11 744 969 DT pour 790 751 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 14,853 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

AIRLINES FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		6 299 780	6 115 987
Obligations et valeurs assimilées		1 324 908	897 760
Titres OPCVM			
	3.1	7 624 688	7 013 747
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités		4 149 571	131 286
	3.2	4 149 571	131 286
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		11 774 259	7 145 033
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	23 071	16 019
Autres créditeurs divers	3.4	6 219	5 549
TOTAL PASSIF		29 290	21 568
ACTIF NET			
Capital	3.5	11 601 811	6 956 672
Sommes capitalisables		143 158	166 793
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		143 158	166 793
ACTIF NET		11 744 969	7 123 465
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 774 259	7 145 033

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		191 651	129 688
Dividendes	4.1	144 572	111 586
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	47 079	18 102
Autres revenus			
<u>Revenus des placements monétaires</u>		4 747	8 967
<i>Total des revenus des placements</i>		196 398	138 655
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<89 598>	<39 661>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		106 800	98 994
Autres produits			
Autres charges	4.5	<13 037>	<7 989>
<i>Résultat d'exploitation</i>		93 763	91 005
_ Régularisation du résultat d'exploitation		49 395	75 788
<i>Sommes capitalisables de la période</i>		143 158	166 793
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<49 395>	<75 788>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		374 212	659 780
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		746 633	150 480
Frais de négociation		<14 321>	<17 671>
<i>Résultat net de la période</i>		1 200 287	883 594

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
& 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		1 200 287	883 594
Résultat d'exploitation		93 763	91 005
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		374 212	659 780
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		746 633	150 480
Frais de négociation		<14 321>	<17 671>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		3 421 217	6 239 871
Souscriptions		4 047 887	6 975 982
Capital		3 358 387	6 273 380
Régularisation de l'exercice		608 980	702 602
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		80 520	
Rachats		<626 670>	<736 111>
Capital		<570 653>	<628 090>
Régularisation de l'exercice		<42 335>	<108 021>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<13 682>	
<u>Variation de l'actif net</u>		4 621 504	7 123 465
<u>Actif net</u>			
En début de période		7 123 465	
En fin de période		11 744 969	7 123 465
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		564 529	
En fin de période		790 751	564 529
<u>Valeur liquidative</u>		14,853	12,618
<u>Taux de rendement</u>		17,71%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
ADWYA	22 000	183 712	138 446	1,18%
AMEN BANK	3 000	152 877	231 702	1,97%
ARTES	12 000	148 133	146 736	1,25%
ASSAD	14 000	139 296	156 296	1,33%
ATB	27 000	167 541	215 244	1,83%
ATB NG 2010	1 687	10 468	13 111	0,11%
ATB NS 2010	5 061	31 405	39 334	0,33%
ATTIJARI BANK	14 500	276 928	312 475	2,65%
BH	13 000	338 535	382 499	3,25%
BIAT	2 000	97 691	145 916	1,24%
BT	39 500	353 494	459 346	3,90%
BTE (ADP)	8 000	249 624	233 584	1,98%
CARTHAGE CEMENT	93 576	190 298	310 953	2,64%
ENNAKL AUTOMOBILES	20 000	218 649	232 320	1,97%
MAGASIN GENERAL	1 100	123 786	154 743	1,31%
POULINA G H	36 200	240 978	335 719	2,85%
S.N.M.V.T	12 000	452 587	516 696	4,39%
SFBT	26 000	302 098	321 282	2,73%
STAR	3 250	414 448	608 400	5,17%
TPR	54 000	272 357	309 960	2,63%
TUNISAIR	117 500	262 221	238 760	2,03%
TUNISIE LEASING	17 000	406 361	589 338	5,01%
UIB	10 000	219 800	206 920	1,76%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 253 287	6 299 780	53,51%
B- Obligations et valeurs assimilés				
1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 03-2012-6%	677	697 310	716 409	6,08%
BTA 07-2014-8,25%	535	594 920	608 499	5,17%
Total Obligations et valeurs assimilés		1 292 230	1 324 908	11,25%
Total		6 545 517	7 624 688	64,76%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 292 230
Actions	2 805 510
	<u>4 097 740</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	861 770	51 839	902 839	<10 770>
Actions	3 005 261		3 762 664	757 403
TOTAL	<u>3 867 031</u>	<u>51 839</u>	<u>4 665 503</u>	<u>746 633</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Liquidation/Emission/Rachat	4 047 889	<23 389 >
Amen Bank Pasteur	101 682	154 675
	<u>4 149 571</u>	<u>131 286</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	21 581	14 524
Rémunération du dépositaire à payer	1 490	1 495
	<u>23 071</u>	<u>16 019</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 327	4 724
Redevance CMF	669	604
Retenue à la source à payer	223	221
	<u>6 219</u>	<u>5 549</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	6 956 672
Nombre de titre	564 529
Nombre d'actionnaires	209
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 358 387
Nombre de titres	272 530
Nombre d'actionnaires entrants	26

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	570 653
Nombre de titres	46 308
Nombre d'actionnaires sortants	

Autres mouvements

Frais de négociation	<14 321 >
Différences d'estimation (+/-)	374 212
Plus ou moins-value réalisée	746 633
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	517 250
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	166 793
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	66 838

Capital au 31 décembre 2010

	11 601 811
Nombre de titres	790 751
Nombre d'actionnaires	235
Taux de rendement	17,71%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dividende TUNISIE LEASING	14 963	9 246
Dividende BT	13 630	7 050
Dividende BTE (ADP)	12 600	5 940
Dividende S.N.M.V.T	12 180	6 720
Dividende POULINA G H	12 100	5 981
Dividende SFBT	12 000	9 600
Dividende TPR	11 750	7 369
Dividende ARTES	9 872	-
Dividende BH	8 125	6 000
Dividende ADWYA	6 795	-
Dividende ASSAD	6 660	5 250
Dividende ATB	6 400	4 760
Dividende STAR	5 670	38 600
Dividende BIAT	4 000	2 970
Dividende AMEN BANK	3 717	-
Dividende G.I.F	1 700	-
Dividende SFBT NG	1 070	-
Dividende TUNISIE LEASING NS 2009	680	-
Dividende LES CIMENTS DE BIZERT	660	-
Dividende TUNISAIRE	-	2 100
	<u>144 572</u>	<u>111 586</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 47 079 DT et correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	83 703	34 957
Rémunération du dépositaire	5 895	4 704
	<u>89 598</u>	<u>39 661</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	7 619	4 724
Honoraires du commissaire aux comptes	5 331	3 265
Autres frais	87	-
	<u>13 037</u>	<u>7 989</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	0,248	0,246
Charges de gestion des placements	<0,113>	<0,070>
Revenus net des placements	0,135	0,176
Autres produits	-	-
Autres Charges	<0,016>	<0,014>
Résultat d'exploitation (1)	0,119	0,162
Régularisation du résultat d'exploitation	0,062	0,134
Sommes capitalisables de l'exercice	0,181	0,296
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,473	1,168
Frais de négociation	<0,018>	<0,031>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,944	0,267
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,399	1,404
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,518	1,566
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,655	0,918
Valeur liquidative	14,853	12,618

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net	0,76%	0,56%
Autres charges / actif net	0,11%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,22%	2,34%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS QUIETUDE 2014
ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2010, faisant apparaître un total actif de 19 042 285 DT, un actif net de 18 859 237 DT pour 3 236 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 5 827,947 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIF</u>			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions		6 058 340	4 265 135
Obligations et valeurs assimilées		12 121 395	12 760 056
Titres OPCVM		703 830	
	3.1	18 883 565	17 025 191
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		158 720	232 565
	3.2	158 720	232 565
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		19 042 285	17 257 756
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	174 266	59 489
Autres créditeurs divers	3.4	8 782	8 056
TOTAL PASSIF		183 048	67 545
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	18 605 745	16 908 482
Sommes capitalisables		253 492	281 729
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		253 492	281 729
ACTIF NET		18 859 237	17 190 211
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 042 285	17 257 756

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		646 873	432 537
Dividendes	4.1	107 659	103 304
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	527 950	329 233
Autres revenus			
<u>Revenus des placements monétaires</u>		11 264	
<i>Total des revenus des placements</i>		646 873	432 537
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<366 800>	<134 640>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		280 073	297 897
Autres produits			
Autres charges	4.4	<25 262>	<16 168>
<i>Résultat d'exploitation</i>		254 811	281 729
- Régularisation du résultat d'exploitation		<1 319>	
<i>Sommes capitalisables de la période</i>		253 492	281 729
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 319	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		753 328	435 575
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		929 423	52 787
- Frais de négociation		<10 723>	<4 880>
Résultat net de la période		1 926 839	765 211

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010
& 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		1 926 839	765 211
Résultat d'exploitation		254 811	281 729
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		753 328	435 575
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		929 423	52 787
Frais de négociation		<10 723>	<4 880>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<257 813>	16 425 000
Souscriptions			16 425 000
Capital			16 425 000
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<257 813>	
Capital		<252 212>	
Régularisation de l'exercice		<14 968>	
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<4 202>	
droit de sortie		13 569	
<u>Variation de l'actif net</u>		1 669 026	17 190 211
<u>Actif net</u>			
En début de période		17 190 211	
En fin de période		18 859 237	17 190 211
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		3 285	
En fin de période		3 236	3 285
<u>Valeur liquidative</u>		5 827,947	5 232,941
<u>Taux de rendement</u>		11,37%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	10 120	222 545	218 086	1,15%
BH	7 000	199 823	205 961	1,08%
BT	10 000	93 126	116 290	0,61%
CARTHAGE CEMENT	351 634	693 011	1 168 480	6,14%
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000	321 000	348 480	1,83%
MAGASIN GENERAL	2 000	156 549	281 350	1,48%
POULINA G H	106 350	762 624	986 290	5,18%
S.N.M.V.T	8 000	238 349	344 464	1,81%
SFBT	20 150	266 870	248 994	1,31%
SIMPAR	3 300	197 135	154 853	0,81%
SIMPAR NG 2010	471	28 137	20 559	0,11%
STAR	5 160	871 575	965 952	5,07%
TPR	26 000	132 533	149 240	0,78%
TUNISIE LEASING	24 500	578 197	849 341	4,46%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 761 474	6 058 340	31,82%
<u>B- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	5 200	700 362	703 830	3,70%
Total		700 362	703 830	3,70%
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 02 2015 7%	4 093	4 494 114	4 587 400	24,09%
Total Bons de trésors		4 494 114	4 587 400	24,09%
2-Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	10 200	7 081 520	7 533 995	39,56%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		7 081 520	7 533 995	39,56%
Total Bons de trésors		11 575 634	12 121 395	63,65%
Total		17 037 470	18 883 565	99,17%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	5 522 470
Titres OPCVM	800 029
	6 322 499

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	4 542 192		5 472 872	930 680
Bons du trésor assimilables	814 716	41 723	854 955	<1 484>
Titres OPCVM	99 667		99 894	227
TOTAL	5 456 575	41 723	6 427 721	929 423

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique est constitué du solde du compte bancaire « Amen Bank Pasteur » qui s'élève à 158 720 DT au 31 décembre 2010.

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commission de performance à payer	105 546	-
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	65 881	56 942
Rémunération du dépositaire à payer	2 839	2 547
	174 266	59 489

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 743	6 225
Redevance CMF	1 614	1 457
Retenue à la source à payer	425	374
	8 782	8 056

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	16 908 482
Nombre de titre	3 285
Nombre d'actionnaires	231
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires entrants	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	252 212
Nombre de titres	49
Nombre d'actionnaires sortants	6
Autres mouvements	
Frais de négociation	<10 723 >
Différences d'estimation (+/-)	753 328
Plus ou moins-value réalisée	929 423
Droit de sortie	13 569
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<13 649 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	281 729
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<4 202 >
Capital au 31 décembre 2010	18 605 745
Nombre de titres	3 236
Nombre d'actionnaires	225
Taux de rendement	11,37%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dividende POULINA GH	26 579	-
Dividende TUNISIE LEASING	17 510	11 760
Dividende SFBT	11 100	-
Dividende SNMVT	9 570	-
Dividende TPR	6 325	-
Dividende STAR	6 030	73 456
Dividende SIMPAR	5 775	-
Dividende SOPAT	5 400	-
Dividende BH	4 550	5 100
Dividende ELECTROSTAR	3 776	-
Dividende ATB	2 735	-
Dividende BT	2 900	4 092
Dividende AMEN BANK	1 540	-
Dividende TUNISIE LEASING NS	1 479	-
Dividende ESSOUKNA	1 400	-
Dividende SFBT NG	990	-
Dividende SITS	-	7 296
Dividende STB	-	1 600
	<u>107 659</u>	<u>103 304</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts sur BTZC	297 375	155 099
Intérêts sur BTA	230 575	174 134
	<u>527 950</u>	<u>329 233</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	250 386	128 775
Commission de performance	105 546	-
Rémunération du dépositaire	10 868	5 865
	<u>366 800</u>	<u>134 640</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	18 421	9 943
Honoraires du commissaire aux comptes	6 753	6 225
Autres frais	88	-
	<u>25 262</u>	<u>16 168</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

Données par action	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	199,899	131,670
Charges de gestion des placements	<113,350>	<40,986>
Revenus net des placements	<u>86,549</u>	<u>90,684</u>
Autres produits	-	-
Autres charges	<7,807>	<4,922>
Résultat d'exploitation (1)	<u>78,742</u>	<u>85,762</u>

Régularisation du résultat d'exploitation	<0,408>	-
Sommes capitalisables de l'exercice	78,334	85,762
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	232,796	132,595
Frais de négociation	<3,314>	<1,485>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	287,214	16,069
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	516,696	147,179
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	595,030	232,941
Droit de sortie	4,193	-
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	<4,217>	-
Valeur liquidative	5 827,947	5 232,941

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	1,94%	0,78%
Autres charges / actif net	0,13%	0,09%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,34%	1,64%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS CEA
ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2010, faisant apparaître un total actif de 17 196 924 DT, un actif net de 17 137 462 DT pour 824 856 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 20,776 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIF</u>			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 173 486	7 509 435
Obligations et valeurs assimilées		2 321 335	699 673
Titres OPCVM			
	3.1	14 494 821	8 209 108
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		2 702 103	759 500
	3.2	2 702 103	759 500
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		17 196 924	8 968 608
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	51 910	23 098
Autres créditeurs divers	3.4	7 552	5 617
TOTAL PASSIF		59 462	28 715
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	17 024 165	8 761 997
Sommes distribuables	3.6	113 297	177 896
Sommes distribuables des exercices antérieurs		364	193
Sommes distribuables de l'exercice		112 933	177 703
ACTIF NET		17 137 462	8 939 893
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 196 924	8 968 608

FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 & 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		255 383	193 342
Dividendes	4.1	205 149	169 855
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	50 234	23 487
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		9 957	3 364
<i>Total des revenus des placements</i>		265 340	196 706
Charges de gestion des placements	4.3	<178 326>	<77 976>
Revenu net des placements		87 014	118 730
Autres produits			
Autres charges	4.4	<18 356>	<10 055>
Résultat d'exploitation		68 658	108 675
Régularisation du résultat d'exploitation		44 275	69 028
Sommes distribuables de la période		112 933	177 703
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<44 275>	<69 028>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		331 175	869 759
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 457 327	612 582
Frais de négociation		<29 674>	<22 260>
Résultat net de la période		1 827 486	1 568 756

FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010
& 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		1 827 486	1 568 756
Résultat d'exploitation		68 658	108 675
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		331 175	869 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 457 327	612 582
Frais de négociation		<29 674>	<22 260>
Distributions de dividendes		<188 208>	<55 344>
Transactions sur le capital		6 558 291	3 762 667
Souscriptions		14 451 088	8 027 905
Capital		12 340 726	6 427 318
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		1 954 659	1 446 198
Régularisation des sommes distribuables		155 703	154 389
Rachats		<7 892 797>	<4 265 238>
Capital		<6 824 695>	<3 494 034>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<967 350>	<692 650>
Régularisation des sommes distribuables		<100 752>	<78 554>
Variation de l'actif net		8 197 569	5 276 079
Actif net			
En début de période		8 939 893	3 663 814
En fin de période		17 137 462	8 939 893
Nombre d'actions			
En début de période		506 189	279 446
En fin de période		824 856	506 189
Valeur liquidative		20,776	17,661
Taux de rendement		19,63%	36,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	3 800	213 369	293 489	1,71%
ASSAD	25 000	247 020	279 100	1,62%
ATB	63 000	443 678	502 236	2,92%
ATB NG 2010	3 937	27 726	30 598	0,18%
ATB NS 2010	11 811	83 179	91 795	0,53%
ATTIJARI BANK	47 000	969 533	1 012 850	5,89%
BH	24 300	685 782	714 979	4,16%
BIAT	5 244	382 989	382 592	2,22%
BT	95 000	971 172	1 104 755	6,42%
BTE (ADP)	15 000	459 485	437 970	2,55%
CARTHAGE CEMENT	142 500	335 435	473 528	2,75%
G.I.F	26 250	300 907	224 700	1,31%
MAGASIN GENERAL	1 800	219 247	253 215	1,47%
POULINA G H	80 944	631 411	750 675	4,37%
S.N.M.V.T	28 500	1 139 269	1 227 153	7,14%
SFBT	59 222	695 151	731 806	4,26%
STAR	6 300	905 279	1 179 360	6,86%
TPR	73 000	422 777	419 020	2,44%
TUNIS RE	20 480	341 857	305 070	1,77%
TUNISIE LEASING	37 000	995 510	1 282 679	7,46%
UIB	23 000	509 566	475 916	2,77%
<i>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>		10 980 342	12 173 486	70,80%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 03 2012 6%	387	398 610	409 329	2,38%
BTA 10 2013 6,10%	1 466	1 509 014	1 524 708	8,87%
BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	387 298	2,25%
<i>Total Bons de trésor Assimilables</i>		2 286 932	2 321 335	13,50%
Total		13 267 274	14 494 821	84,30%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons du trésor Assimilables	3 274 104
Actions	14 396 846
	17 670 950

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons du trésor Assimilables	1 657 480	68 090	1 722 491	< 3 079 >
Actions	10 072 322		11 532 728	1 460 406
TOTAL	11 729 802	68 090	13 255 219	1 457 327

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Amen Bank Pasteur	2 815 023	2 246 504
Liquidation émissions/rachats	45 821	-
Ventes de titres à encaisser	-	23 331
Liquidation émissions/rachats	-	176 784
Achats de titres à régler	< 158 741 >	< 1 687 119 >
	<u>2 702 103</u>	<u>759 500</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	49 809	21 623
Rémunération du dépositaire à payer	2 101	1 475
	<u>51 910</u>	<u>23 098</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 024	4 833
Redevance CMF	1 241	562
Retenue à la source à payer	287	222
	<u>7 552</u>	<u>5 617</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	8 761 997
Nombre de titre	506 189
Nombre d'actionnaires	1 376
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	12 340 726
Nombre de titres	712 937
Nombre d'actionnaires entrants	680
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	6 824 695
Nombre de titres	394 270
Nombre d'actionnaires sortants	171
Autres mouvements	
Frais de négociation	<29 674 >
Différences d'estimation (+/-)	331 175

Plus ou moins-value réalisée	1 457 327
Régularisations sommes non distribuables	987 309
Capital au 31 décembre 2010	17 024 165
Nombre de titres	824 856
Nombre d'actionnaires	1 885
Taux de rendement	19,63% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2010 de 0,351 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	154	210	364
Exercice 2010	68 658	44 275	112 933
	68 812	44 485	113 297

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dividende SFBT	27 600	18 513
Dividende BT	22 040	9 300
Dividende TUNISIE LEASING	21 514	12 991
Dividende S.N.M.V.T	19 140	16 800
Dividende BTE	18 900	8 501
Dividende POULINA G H	17 875	9 000
Dividende BH	15 080	9 350
Dividende TPR	11 500	8 750
Dividende ATB	9 600	6 800
Dividende ASSAD	8 880	5 950
Dividende STAR	8 820	57 900
Dividende AMEN BANK	7 466	-
Dividende G.I.F	6 477	-
Dividende BIAT	6 400	-
Dividende SFBT NG	2 463	-
Dividende TUNISIE LEASING NS 2009	1 394	-
Dividende SITS	-	6 000
	205 149	169 855

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts sur BTA	50 234	22 203
Intérêts sur BTZC	-	1 284
	50 234	23 487

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	171 237	72 076
Rémunération du dépositaire	7 089	5 900
	178 326	77 976

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	11 973	5 020
Honoraires du commissaire aux comptes	6 253	5 035
Autres frais	130	-
	<u>18 356</u>	<u>10 055</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus des placements	0,322	0,389	0,310
Charges de gestion des placements	<0,216>	<0,154>	<0,168>
Revenus net des placements	0,106	0,235	0,142
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<0,022>	<0,020>	<0,023>
Résultat d'exploitation (1)	0,084	0,215	0,119
Régularisation du résultat d'exploitation	0,054	0,136	0,051
Sommes distribuables de l'exercice	0,138	0,351	0,170
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,401	1,718	<0,218>
Frais de négociation	<0,036>	<0,044>	<0,049>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,767	1,210	1,714
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,132	2,884	1,447
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,216	3,099	1,566
Résultat non distribuable de l'exercice	2,132	2,884	1,447
Régularisation du résultat non distribuable	1,196	1,489	0,891
Sommes non distribuables de l'exercice	3,328	4,373	2,338
Distribution de dividende	<0,351>	<0,174>	-
Valeur liquidative	20,776	17,661	13,111
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,04%	0,87%	1,28%
Autres charges / actif net	0,11%	0,11%	0,17%
Résultat distribuable / actif net	0,66%	1,99%	1,29%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

**SITUATION ANNUELLE D'ATTIJARI FCP CEA
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « *ATTIJARI FCP CEA* » arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « *ATTIJARI FCP CEA* » au 31 décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif, au 31 décembre 2010, du fonds commun de placement « *ATTIJARI FCP CEA* » :

1. Le fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » emploi 43,37% de son actif en parts d'OPCVM (ATTIJARI obligatoire SICAV), ce qui constitue un dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, ainsi que l'article 11 du règlement du CMF relatif au OPCVM.

**Le commissaire aux comptes
GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS**

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
AC 1 - Portefeuille - titres		1 797 837	405 066
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	1 797 837	405 066
b - Obligations et Valeurs assimilées	3-1	0	0
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		16 465	1 166 223
a - Placements monétaires	3-2	0	0
b - Disponibilités	3-2	16 465	1 166 223
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		1 814 302	1 571 289
 <u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-5	25 296	3 763
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-6	1 182	278
TOTAL PASSIF		26 478	4 041
 <u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-3	1 773 136	1 571 219
CP 2 - Sommes distribuables		14 687	-3 972
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-4	-3 956	0
b - Sommes distribuables de la période	3-4	18 643	-3 972
ACTIF NET		1 787 824	1 567 247
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 814 302	1 571 289

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 Décembre 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		-	-
a - Dividendes	3-7	42 353	351
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés	3-7	0	0
c - Revenus des autres valeurs	3-7	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-8	1 077	759
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		43 430	1 111
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	21 533	3 763
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 897	-2 652
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	2 661	459
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 235	-3 112
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-592	-860
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 643	-3 972
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		592	860
* Variation des +/- values potentielles sur titres		86 554	29 862
* +/- values réalisées sur cession des titres		135 482	7 167
* Frais de négociation		-10 042	-1 923
RESULTAT NET DE LA PERIODE		231 229	31 995

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**AU 31/12/2010**31/12/2010 31/12/2009**AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant
des opérations d'exploitation**

a - Résultat d'exploitation	19 235	-3 112
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	86 554	29 862
c - +/- values réalisées sur cession de titres	135 482	7 167
d - Frais de négociation de titres	-10 042	-1 923

AN 2 - Distribution des dividendes

0 0

AN 3 - Transaction sur le capital

a - Souscriptions	366 396	1 795 076
* Capital	307 700	1 693 770
* Régularisation des sommes non distribuables	57 317	101 992
* Régularisations des sommes distribuables	1 379	-686
* Droits d'entrée		
b - Rachats	-377 049	-259 823
* Capital	-313 460	-248 920
* Régularisation des sommes non distribuables	-61 633	-10 730
* Régularisation des sommes distribuables	-1 955	-174
* Droits de sortie		
c - Régularisation des sommes distribuables		

VARIATION DE L'ACTIF NET	220 576	1 567 247
---------------------------------	----------------	------------------

AN 4 - Actif Net

a - En début de période	1 567 247	0
b - En fin de période	1 787 824	1 567 247

AN 5 - Nombre de parts

a - En début de période	144 485	0
b - En fin de période	143 909	144 485

VALEUR LIQUIDATIVE	12,423	10,847
---------------------------	---------------	---------------

DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	0,000
----------------------------	--------------	--------------

AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	14,53%	8,47%
---	---------------	--------------

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2010**

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 1 797 837 DT contre 405 066 DT au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

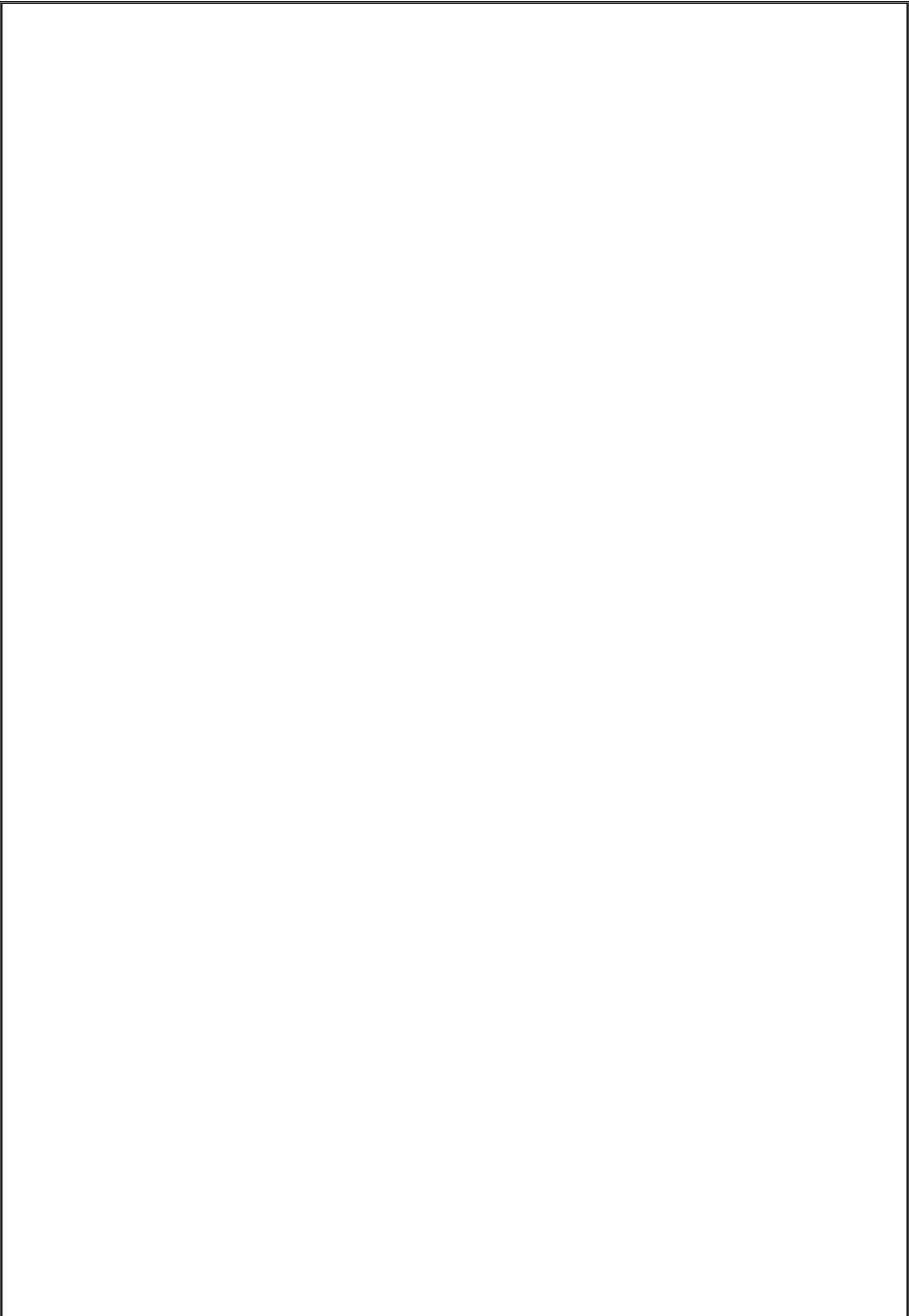
Libellé	31/12/2010	31/12/2009
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>1 681 421</i>	<i>375 204</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	893 934	323 720
- Titres OPCVM	787 487	51 484
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	<i>116 416</i>	<i>29 862</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	111 602	29 565
- Titres OPCVM	4 814	297
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Totaux	<i>1 797 837</i>	<i>405 066</i>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 16 465 DT contre 1 166 223 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Avoir en banque	22 551	142 200
- Sommes à l'encaissement	19 187	1 035 610
- Sommes à régler	-26 901	-12 139
- Ecart sur intérêts courus /TCN	1 628	552
Totaux	<i>16 465</i>	<i>1 166 223</i>



PORTEFEUILLE AU 31/12/2010**Annexe I**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/10	% Actif	% K EMIS
Actions		893 934	1 005 536	55,42%	
AMEN BANK	300	14 365,942	23 170,200	1,277%	0,003%
ARTES	2 060	24 067,100	25 189,680	1,388%	0,008%
ASSAD	1 500	17 221,875	16 746,000	0,923%	0,014%
ARAB TUNISIAN BANK	3 980	28 415,452	31 728,560	1,749%	0,004%
ARAB TUNISIAN BANK NS 2010	744	6 148,833	5 332,000	0,294%	
DA 1/16 ARAB TUNISIAN BANK	3 968	933,611	1 864,960	0,103%	
ARAB TUNISIAN LEASE	2 000	9 880,109	11 864,000	0,654%	0,012%
ATTIJARI BANK	5 881	130 945,275	126 735,550	6,985%	0,017%
ATTIJARI LEASING	400	10 012,000	18 497,200	1,020%	0,019%
BANQUE DE L'HABITAT	1 000	28 502,194	29 423,000	1,622%	0,006%
BIAT	300	19 627,990	21 887,400	1,206%	0,002%
BNA	2 500	32 282,882	37 487,500	2,066%	0,008%
BANQUE DE TUNISIE	8 675	84 026,699	100 881,575	5,560%	0,008%
CARTHAGE CEMENTS	14 860	27 701,280	49 379,780	2,722%	0,010%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	729	13 997,742	21 227,751	1,170%	0,018%
ENNAKL	4 733	50 643,100	54 978,528	3,030%	0,016%
ESSOUKNA	1 700	9 983,000	10 545,100	0,581%	0,057%
GIF FILTER	150	530,000	1 284,000	0,071%	0,002%
MAGASIN GENERAL	333	42 176,408	46 844,775	2,582%	0,015%
MONOPRIX	1 470	68 285,684	63 295,260	3,489%	0,016%
POULINA	3 100	21 771,656	28 749,400	1,585%	0,002%
SFBT	5 445	68 700,622	67 283,865	3,709%	0,009%
SIPHAT	350	6 197,820	5 327,000	0,294%	0,019%
SITS	2 000	7 880,000	6 588,000	0,363%	0,015%
SOMOCER	3 883	7 989,790	8 049,459	0,444%	0,016%
STAR	245	35 013,700	45 864,000	2,528%	0,011%
STB	1 000	14 906,154	18 925,000	1,043%	0,004%
TUNISIE LEASING	526	14 048,912	18 234,842	1,005%	0,008%
TUNINVEST	298	2 589,620	2 411,714	0,133%	0,031%
TUNISIE PROFILE	1 254	7 251,688	7 197,960	0,397%	0,003%
UBCI	1 137	40 818,700	45 508,425	2,508%	0,008%
UIB	2 563	47 018,421	53 033,596	2,923%	0,015%
OPCVM		787 487	792 301	43,670%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	7 690	787 487	792 301	43,670%	
TOTAL			1 797 837	99,092%	

ACTIF NET ET PASSIFS**3-3 - Capital social :****- Capital au 01/01/2010**

- Montant	1 571 219
- Nombre de titres	144 485
- Nombre de porteur de parts	9

Souscriptions réalisées

- Montant	365 017
- Nombre de titres	30 770
- Nombre de porteur de parts	10

Rachats effectués

- Montant	- 375 094
- Nombre de titres	31 346
- Nombre de porteurs de parts sortants	8

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	86 554
- Plus values réalisées sur cession de titres	135 482
- Frais de négociation	-10 042

- Capital au 31/12/2010

- Montant	1 773 136
- Nombre de titres	143 909
- Nombre de porteurs de parts	11

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	18 643	- 3 972
Sommes distribuables des exercices antérieurs	- 3 956	-
Totaux	14 687	- 3 972

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	19 235	2 225	- 2 817	18 643
Sommes distribuables des exercices antérieurs	- 3 972	- 846	862	-3 956
Totaux	- 15 263	1 379	- 1 955	14 687

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 25 296 DT contre 3 763 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Gestionnaire	24 268	3 610
Dépositaire	1 028	153
Totaux	25 296	3 763

3-6-Autres crédateurs divers

Au 31/12/2010, le solde de ce poste s'élève à 1 182 DT contre au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2009
- CMF à payer	153	125
- Commission de distribution	1 028	153
Totaux	1 182	278

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 42 353 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 contre 351 DT pour la même période pour l'année 2009 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des actions et valeurs assimilées	42 353	351
Totaux	42 353	351

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010, à 1 077 DT contre 759 DT au 31/12/2009 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts/ compte courant	1 077	759
Totaux	1 077	759

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 21 533 DT contre 3 763 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	20 658	3 610
Rémunération du dépositaire	875	153
Totaux	21 533	3 763

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 2 661 DT contre 459 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	875	153
Redevance CMF	1 751	305
Autres Frais et Frais Bancaire	35	1
Totaux	2 661	459

4. Autres informations**4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'«Attijari Gestion» au 31/12/2010 s'élèvent à 20 658 DT TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2010 s'élèvent à 875 DT TTC.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 225.510, un actif net de D : 223.507 et un bénéfice de D : 7.298 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	221 212	118 602
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		203 515	100 900
Obligations et valeurs assimilées		17 697	17 702
Placements monétaires et disponibilités		4 298	3 350
Disponibilités		4 298	3 350
Créances d'exploitation		-	200
TOTAL ACTIF		225 510	122 152
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	1 925	2 140
Autres créditeurs divers	6	78	69
TOTAL PASSIF		2 003	2 209
ACTIF NET			
Capital	10	221 884	118 750
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 623	1 193
ACTIF NET		223 507	119 943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		225 510	122 152

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2010	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	7	4 230	3 488
Dividendes		3 264	2 550
Revenus des obligations et valeurs assimilées		966	938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 230	3 488
Charges de gestion des placements	8	(1 476)	(1 027)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 754	2 461
Autres charges	9	(2 552)	(1 323)
RESULTAT D'EXPLOITATION		202	1 138
Régularisation du résultat d'exploitation		1 421	55
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		1 623	1 193
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 421)	(55)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		238	21 973
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		7 060	1 305
Frais de négociation		(202)	(162)
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 298	24 254

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)

	Année 2010	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 298	24 254
Résultat d'exploitation	202	1 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	238	21 973
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 060	1 305
Frais de négociation de titres	(202)	(162)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(1 193)	(2 081)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	97 459	93
Souscriptions		
- Capital	85 738	297 686
- Régularisation des sommes non distribuables	10 300	59 096
- Régularisation des sommes distribuables	1 421	4 689
Rachats		
- Capital	-	(297 686)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(59 058)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(4 634)
VARIATION DE L'ACTIF NET	103 564	22 266
ACTIF NET		
En début de période	119 943	97 677
En fin de période	223 507	119 943
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 000	1 000
En fin de période	1 722	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	129,795	119,943
TAUX DE RENDEMENT	9,21%	24,93%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 221.212 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		189 050	203 515	91,06%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	189 050	203 515	91,06%
ADWYA	250	807	1 573	0,70%
AIR LIQUIDE	1	144	301	0,13%
ARTES	329	3 889	4 023	1,80%
ASSAD	320	3 440	3 572	1,60%

ATB	688	3 340	5 485	2,45%
ATB NG	43	209	318	0,14%
ATB NS	129	729	955	0,43%
BH	450	11 948	13 240	5,92%
BIAT	100	6 205	7 296	3,26%
BNA	250	3 535	3 749	1,68%
BS	800	18 619	17 240	7,71%
BT	1 180	9 835	13 722	6,14%
BTE (ADP)	300	9 392	8 759	3,92%
CARTHAGE CEMENT	2 306	6 789	7 663	3,43%
CIL	100	978	2 912	1,30%
CIMENTS DE BIZERTE	500	3 385	3 708	1,66%
EL KIMIA	130	4 752	4 269	1,91%
ELECTROSTAR	400	3 140	2 800	1,25%
ENNAKL	188	2 258	2 184	0,98%
GIF	900	6 720	7 704	3,45%
MODERN LEASING	304	3 096	3 640	1,63%
MONOPRIX	110	5 364	4 736	2,12%
PGH	200	1 937	1 855	0,83%
SALIM	64	1 081	1 540	0,69%
SFBT	915	11 027	11 307	5,06%
SIPHAT	120	1 884	1 826	0,82%
SITS	2 500	10 173	8 235	3,68%
SOTRAPIL	300	5 116	3 407	1,52%
STB	1 000	17 119	18 925	8,47%
TL	118	1 906	4 091	1,83%
TPR	1 600	7 165	9 184	4,11%
TUNIS RE	599	8 243	8 923	3,99%
TUNIS AIR	3 000	7 110	6 096	2,73%
UIB	400	7 715	8 277	3,70%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 697	7,92%
BTA 05/2022	17	17 102	17 697	7,92%
TOTAL		206 152	221 212	98,97%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	103 782	609	14 211	118 602	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	113 502			113 502	
<u>Cessions de l'exercice</u>					
Actions	(11 132)			(11 132)	7 060
<u>Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres</u>			238	238	
<u>Variation des intérêts courus sur BTA</u>		2		2	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	206 152	611	14 449	221 212	7 060

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à D : 1.925 contre un solde de D : 2.140 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	155	71
Rémunération du dépositaire	370	206
Rémunération du CAC	1 400	1 863
		1 050
Total	<u>1 925</u>	<u>2 140</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à D : 78 contre un solde de D : 69 à l'issue de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 4.230 contre D : 3.488 au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :

	2010	2009
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 264	2 550
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des BTA	966	938
TOTAL	4 230	3 488

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 1.476 contre D : 1.027 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	1 312	913
Rémunération du dépositaire	164	114
Total	<u>1 476</u>	<u>1 027</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 à D : 2.552 contre D : 1.323 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du CAC	2 338	1 000
Rémunération du CMF	164	114
Publicité & publications	50	200
Frais divers	-	9
Total	<u>2 552</u>	<u>1 323</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2009</u>		
Montant		118 750
Nombre de parts émises		1 000
Nombre de copropriétaires		6
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant		85 738
Nombre de parts émises		722
Nombre de copropriétaires nouveaux		1
<u>Rachats effectués</u>		
Montant		-
Nombre de parts rachetées		-
Nombre de copropriétaires sortants		-
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		238
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		7 060
Régularisation des sommes non distribuables		10 300
Frais de négociation		(202)
<u>Capital au 31-12-2010</u>		
Montant		221 884
Nombre de parts		1 722
Nombre de copropriétaires		7

Note 11 : Autres informations**11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2010	2009	2008
Revenus des placements	2,456	3,488	3,865
Charges de gestion des placements	(0,857)	(1,027)	(0,829)
Revenus net des placements	1,599	2,461	3,036
Autres charges	(1,482)	(1,323)	(0,955)
Résultat d'exploitation (1)	0,117	1,138	2,081
Régularisation du résultat d'exploitation	0,825	0,055	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,943	1,193	2,081
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,138	21,973	(7,761)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,100	1,305	3,572
Frais de négociation	(0,117)	(0,162)	(0,215)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,121	23,116	(4,404)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,238	24,254	(2,323)
Résultat non distribuable de l'exercice	4,121	23,116	(4,404)
Régularisation du résultat non distribuable	5,981	0,038	-
Sommes non distribuables de l'exercice	10,102	23,154	(4,404)
Valeur liquidative	129,795	119,943	97,677
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	0,69%	0,94%	0,84%
Autres charges / actif net moyen	1,19%	1,22%	0,97%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,75%	1,10%	2,11%

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 081 908 D et une valeur liquidative égale à 2^D,308 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé ce qui suit :

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,49% de l'actif du fonds dépassant ainsi les taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
AC 1-Portefeuille-titres		5 631 129,540	2 131 375,248
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	4 940 791,686	1 949 989,092
b-Obligation et valeurs assimilées	2	690 337,854	181 386,156
c-Autres valeurs			
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 481 306,122	528 073,258
a-Placements monétaires		11 327,960	6 233,342
b-Disponibilités	3	1 469 978,162	521 839,916
AC 3- Créances d'exploitation		670,247	238,082
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		7 113 105,909	2 659 686,588
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	31 168,262	11 290,342
P A 2 -Autres créditeurs divers		30,047	
TOTAL PASSIF		31 198,309	11 290,342
CP 1-Capital	5	7 026 581,035	2 611 139,651
CP 2- Sommes distribuables		55 326,565	37 256,595
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	6	55 326,565	37 256,595
ACTIF NET		7 081 907,600	2 648 396,246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 113 105,909	2 659 686,588

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	96 457,833	55 865,641
a-Dividendes		83 208,930	48 957,450
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 248,903	6 908,191
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	33 433,726	15 050,506
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		129 891,559	70 916,147
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	81 305,323	33 080,046
REVENU NET DES PLACEMENTS		48 586,236	37 836,101
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	11 412,352	4 718,434
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 173,884	33 117,667
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		18 152,681	4 138,928
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		55 326,565	37 256,595
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)		-	-
Variation des +/- values potentielles sur titres		381 458,793	557 182,362
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres		4 200,056	-
Frais de négociation des titres		8 686,622	1 116,756
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		414 146,111	577 051,301

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2010	01/01/2009
	31/12/2010	31/12/2009
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	414 146,111	577 051,301
a-Résultat d'exploitation	37 173,884	33 117,667
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	381 458,793	557 182,362
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	4 200,056	- 12 131,972
d-Frais de négociation de titres	- 8 686,622	- 1 116,756
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	4 019 365,243	468 654,924
a-Souscriptions	5 824 906,090	754 107,887
Capital	2 528 150,641	420 793,277
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 193 392,694	323 269,295
Régularisation des sommes distribuables	103 362,755	10 045,315
b-Rachats	- 1 805 540,847	- 285 452,963
Capital	- 771 867,523	- 156 406,563
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 998 354,591	- 124 221,593
Régularisation des sommes distribuables	- 35 318,733	- 4 824,807
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 433 511,354	992 946,958
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 648 396,246	1 655 449,288
b- en fin d'exercice	7 081 907,600	2 648 396,246
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 311 512,740	1 047 126,026
b- en fin d'exercice	3 067 795,858	1 311 512,740
VALEUR LIQUIDATIVE	2,308	2,019
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	14,31%	31,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 Décembre 2010

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurances Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS**1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2010	Valeur Boursière au 31/12/2010	% Actif net
ADWYA	26 413	6,816	180 034,185	6,293	166 217,009	2,35%
AMEN BANK	1 980	62,670	124 087,520	77,234	152 923,320	2,16%
ARTES	22 207	10,701	237 636,632	12,228	271 547,196	3,83%
ASSAD	3 449	10,330	35 629,530	11,164	38 504,636	0,54%
ATB	17 072	4,078	69 621,880	7,972	136 097,984	1,92%
ATB DA 2010	17 072	0,248	4 233,856	0,470	8 023,840	0,11%
ATB DS 2010	65 072	0,379	24 676,400	0,500	32 536,000	0,46%
ATL	5 631	5,117	28 816,010	5,932	33 403,092	0,47%
Attijari BANK	7 764	15,658	121 570,280	21,550	167 314,200	2,36%
BH	9 022	24,640	222 306,220	29,423	265 454,306	3,75%
BNA	21 553	10,202	219 881,200	14,995	323 187,235	4,56%
BT	33 800	9,229	311 936,212	11,629	393 060,200	5,55%
CARTHAGE CEMENT	105 612	1,986	209 741,384	3,323	350 948,676	4,96%
CARTHAGE CEMENT DA 2010	105 612	0,038	4 013,256	0,060	6 336,720	0,09%
CIL	1 140	26,330	30 015,900	29,119	33 195,660	0,47%
ENNAKL AUTOMOBILES	23 603	14,267	336 742,640	11,616	274 172,448	3,87%
ESSOUKNA	2 274	5,198	11 819,958	6,203	14 105,622	0,20%
GIF Filter	15 300	5,581	85 391,381	8,560	130 968,000	1,85%
MODERN LEASING	1 860	8,500	15 810,000	11,973	22 269,780	0,31%
MONOPRIX	9 060	31,642	286 678,907	43,058	390 105,480	5,51%
PGH	14 275	6,233	88 981,450	9,274	132 386,350	1,87%
SFBT	16 099	10,548	169 818,053	12,357	198 935,343	2,81%
SIMPAR	5 663	24,603	139 326,699	46,925	265 736,275	3,75%
SIMPAR NG 2010	759	22,239	16 879,401	43,650	33 130,350	0,47%
SOPAT	31 745	4,168	132 321,550	3,521	111 774,145	1,58%
STB	6 400	19,871	127 176,840	18,925	121 120,000	1,71%
TL	7 000	24,611	172 274,065	34,667	242 669,000	3,43%
TPR	20 082	5,298	106 390,311	5,740	115 270,680	1,63%
TUNINVEST	623	7,428	4 627,600	8,093	5 041,939	0,07%
TUNIS RE	8 250	11,011	90 842,320	14,896	122 892,000	1,74%
TUNISAIR	22 000	2,301	50 613,502	2,032	44 704,000	0,63%
UIB	11 000	14,542	159 959,530	20,692	227 612,000	3,21%

Total actions	3 819 854,672	4 831 643,486	68,23%
----------------------	----------------------	----------------------	---------------

Titres OPCVM

Sicav TRESOR	350	102,858	36 000,300	103,973	36 390,550	0,51%
T.E.S	350	104,196	36 468,600	103,814	36 334,900	0,51%
FINA O SICAV	350	101,932	35 676,029	104,065	36 422,750	0,51%

Total OPCVM	108 144,929	109 148,200	1,54%
--------------------	--------------------	--------------------	--------------

TOTAL	3 927 999,601	4 940 791,686	69,77%
--------------	----------------------	----------------------	---------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût D'acquisitions	Valeurs au 31/12/2010	% Actif net
-------------	----------	-----	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	1,54%
BTA 5.5% Mars 2019	80	1 026,200	82 096,000	84 950,575	1,20%
BTA 6.75% Juillet 2017	15	992,590	14 888,850	15 277,206	0,22%
BTA 7% Février 2015	15	1 017,130	15 256,950	16 007,196	0,23%
BTA 8.25% Juillet 2014	40	1 000,000	40 000,000	41 265,754	0,58%

Total BTA	257 511,800	266 338,950	3,76%
------------------	--------------------	--------------------	--------------

Emprunts de Sociétés

HANNIBAL LEASE 2010/1	1200	100,000	120 000,000	122 720,219	1,73%
ATL 2010-2	1000	100,000	100 000,000	100 024,110	1,41%
ATTIJARI LEASING 2010-1	1000	100,000	100 000,000	101 254,575	1,43%
ATTIJARI BANK 2010	1000	100,000	100 000,000	100 000,000	1,41%

Total E.O	420 000,000	423 998,904	5,99%
------------------	--------------------	--------------------	--------------

Total	677 511,800	690 337,854	9,75%
--------------	--------------------	--------------------	--------------

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2010 à 1 469 978,162 DT, soit 20,76 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 11 328 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 198 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,49 % de l'actif net.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 31 168,262 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	22 933,843
Dépositaire	4 210,693
Conseil du marché financier (CMF)	715,596
CAC	3 208,710
Publication	99,420
TOTAL	31 168,262

5. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	2 611 139,651
Nombre de parts	1 311 512,740

Souscriptions réalisées

Montant	2 528 150,641
Nombre de parts émises	2 528 150,641

Rachats effectués

Montant	771 867,523
Nombre de parts rachetées	771 867,523

Capital au 31-12-2010

Montant ⁽²⁾	4 367 422,769
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 067 795,858

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non disponible de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 7 026 581,035 détaillé comme suit :

(2)	4 367 422,769
Résultat 2009 capitalisé	37 256,595
Régularisation du résultat 2009 capitalisé	49 891,341
Variation des différences d'estimation	381 458,793
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 200,056
Régularisation des sommes non distribuables	2 195 038,103
Frais de négociation	- 8 686,622
Capital au 31/12/2010	7 026 581,035

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2010 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	37 173,884
Régularisation	18 152,681
TOTAL	55 326,565

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 96 457,833 DT au 31 / 12 / 2010 contre 55 865,641 DT au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2010	31/12/2009
des actions admises à la cote	81 177,230	46 602,350
des titres OPCVM	2 031,700	2 355,100
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	13 248,903	6 908,191
TOTAL	96 457,833	55 865 ,641

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 33 433,726 DT contre 15 050,506 DT au 31 Décembre 2009 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 81 305,323 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	67 836,494	27 385,617
Rémunération du dépositaire	13 468,829	5 694,429
TOTAL	81 305,323	33 080,046

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à 11 412,352 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Redevance CMF	5 239,606	2 115,248
Honoraire CAC	5 979,000	2 500,250
Publicité et publication	100,010	100,010
Commissions bancaires	3,689	2,926
Impôts et taxes	90,047	-
TOTAL	11 412,352	4 718,434

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 406 623 D et une valeur liquidative égale à 1^D,855 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2010 un taux de 20,45% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
AC 1-Portefeuille-titres		1 914 533,908	964 878,224
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	1 262 536,014	654 278,537
b-Obligation et valeurs assimilées	2	651 997,894	310 599,687
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		504 167,107	256 681,105
a-Placements monétaires		3 847,817	2 771,921
b-Disponibilités	3	500 319,290	253 909,184
AC 3- Créances d'exploitation		186,849	-
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		2 418 887,864	1 221 559,329
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	12 234,846	6 535,059
P A 2 -Autres créditeurs divers		30,047	-
TOTAL PASSIF		12 264,893	6 535,059
CP 1-Capital	5	2 376 009,437	1 193 443,872
CP 2- Sommes distribuables		30 613,534	21 580,398
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	6	30 613,534	21 580,398
ACTIF NET		2 406 622,971	1 215 024,270
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 418 887,864	1 221 559,329

ETAT DES RESULTATS
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	50 667,182	28 993,250
a-Dividendes		27 996,510	18 193,130
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 670,672	10 800,120
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	12 437,457	6 354,182
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		63 104,639	35 347,432
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	- 31 573,224	- 14 444,152
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 531,415	20 903,280
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	- 5 179,920	- 3 524,095
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 351,495	17 379,185
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		4 262,039	4 201,213
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		30 613,534	21 580,398
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)		-	-
Variation des +/- values potentielles sur titres		140 699,236	169 898,654
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres		7 989,606	203,950
Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		173 553,402	186 849,247

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	173 553,402	186 849,247
a-Résultat d'exploitation	26 351,495	17 379,185
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	140 699,236	169 898,654
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	7 989,606	203,950
d-Frais de négociation de titres	- 1 486,935	- 632,542
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	1 018 045,299	335 282,777
a-Souscriptions	1 784 141,620	388 144,417
Capital	978 361,216	248 929,008
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	763 077,808	133 379,803
Régularisation des sommes distribuables	42 702,596	5 835,606
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 766 096,321	- 52 861,640
Capital	- 408 422,109	- 33 024,677
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 336 133,769	- 18 901,119
Régularisation des sommes distribuables	- 21 540,443	- 935,844
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 191 598,701	522 132,024
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 215 024,270	692 892,246
b- en fin d'exercice	2 406 622,971	1 215 024,270
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	727 776,896	511 872,563
b- en fin d'exercice	1 297 716,003	727 776,896
VALEUR LIQUIDATIVE	1,855	1,670
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	11,08%	23,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2010

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été initialement destinée à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2010	Valeur Boursière au 31/12/2010	% Actif net
ADWYA	4800	6,541	31 396,524	6,293	30 206,400	1,26%
AMEN BANK	374	50,164	18 761,488	77,234	28 885,516	1,20%
ARTES	7095	10,725	76 097,394	12,228	86 757,660	3,60%
ATB	6560	4,379	28 725,816	7,972	52 296,320	2,17%
ATB DA 2010	6560	0,264	1 731,840	0,470	3 083,200	0,13%
ATB DS 2010	18560	0,358	6 640,000	0,500	9 280,000	0,39%
ATL	2150	4,567	9 818,500	5,932	12 753,800	0,53%
Attijari BANK	2400	13,010	31 223,781	21,550	51 720,000	2,15%
BH	2532	24,310	61 552,463	29,423	74 499,036	3,10%
BT	9000	9,115	82 032,964	11,629	104 661,000	4,35%
CARTHAGE CEMENT	41340	1,874	77 484,357	3,323	137 372,820	5,71%
CARTHAGE CEMENT DA 2010	41340	0,036	1 488,240	0,060	2 480,400	0,10%
ENNAKL AUTOMOBILES	3462	15,211	52 659,560	11,616	40 214,592	1,67%
ESSOUKNA	990	4,996	4 945,699	6,203	6 140,970	0,26%
GIF Filter	5500	5,649	31 071,771	8,560	47 080,000	1,96%
MONOPRIX	1465	18,404	26 961,271	43,058	63 079,970	2,62%
PGH	7500	6,227	46 703,181	9,274	69 555,000	2,89%
SFBT	8465	10,838	91 747,038	12,357	104 602,005	4,35%
SIMPAR	1806	22,737	41 062,157	46,925	84 746,550	3,52%
SIMPAR NG 2010	258	21,861	5 640,138	43,650	11 261,700	0,47%
SPDIT	3020	6,649	20 081,041	7,011	21 173,220	0,88%
TPR	5014	5,399	27 071,460	5,740	28 780,360	1,20%
TUNINVEST	250	7,250	1 812,500	8,093	2 023,250	0,08%
TUNIS RE	2200	8,736	19 219,100	14,896	32 771,200	1,36%
UIB	3800	14,558	55 319,112	20,692	78 629,600	3,27%
Total actions			851 247,395		1 184 054,569	49,20%

Titres OPCVM

Sicav TRESOR	325	64,792	21 057,400	103,973	33 791,225	1,40%
T.E.S	230	147,169	33 848,936	103,814	23 877,220	0,99%
FINA	200	118,811	23 762,204	104,065	20 813,000	0,86%

Total OPCVM			78 668,540		78 481,445	3,26%
--------------------	--	--	-------------------	--	-------------------	--------------

Total			929 915,935		1 262 536,014	52,46%
--------------	--	--	--------------------	--	----------------------	---------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût D'acquisitions	Valeurs au 31/12/2010	% Actif net	
Emprunts d'Etat						
BTA 6.75% Juillet 2017	25	992,590	24 814,750	25 462,010	1,06%	
BTA 7% Février 2015	50	1 017,130	50 856,500	53 357,321	2,22%	
BTA 8.25% Juillet 2014	48	1 000,000	48 000,000	49 518,904	2,06%	
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 868,220	4,40%	

Total I			225 971,250		234 206,455	9,73%
----------------	--	--	--------------------	--	--------------------	--------------

Emprunts de Sociétés

EO UIB 2009-1	500	95,000	47 500,000	48 529,279	2,02%
EO HL 2009/2	1000	80,000	80 000,000	80 945,096	3,36%
EO ATL 2009/3	300	80,000	24 000,000	24 005,392	1,00%
EO TL 2010-1	1000	100,000	100 000,000	102 403,836	4,26%
EO HL 2010/1	400	100,000	40 000,000	40 906,740	1,70%
ATL 2010-1	600	100,000	60 000,000	61 001,096	2,53%
ATTJARI BANK 2010	600	100,000	60 000,000	60 000,000	2,49%

Total II			411 500,000		417 791,439	17,36%
-----------------	--	--	--------------------	--	--------------------	---------------

Total I+II			637 471,250		651 997,894	27,09%
-------------------	--	--	--------------------	--	--------------------	---------------

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2010 à 500 319,290 DT, soit 20,79 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 848 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 12 265 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,45 % de l'actif net.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 12 234,846 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	7 946,374
Dépositaire	1 485,703
Conseil du marché financier (CMF)	242,959
CAC	2 460,390
Publication	99,420
TOTAL	12 234,846

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	1 193 443,872
Nombre de titres	727 776,896

Souscriptions réalisées

Montant	978 361,216
Nombre de titres émis	978 361,216

Rachats effectués

Montant	408 422,109
Nombre de titres rachetés	408 422,109

Capital au 31-12-2010

Montant ⁽²⁾	1 763 382,979
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 297 716,003

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 2 376 009,437.

(2)	1 763 382,979
Résultat 2009 capitalisé	21 580,398
Régularisation du résultat 2009 capitalisé	16 900,114
Variation des différences d'estimation	140 699,236
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	7 989,606
Régularisation des sommes non distribuables	426 944,039
Frais de négociation	- 1 486,935
Capital au 31/12/2010	2 376 009,437

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2010 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	26 351,495
Régularisations	4 262,039
TOTAL	30 613,534

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2010 50 667,182 contre 28 993,250 DT au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes		
des actions admises à la cote	24 977,635	16 194,980
des titres OPCVM	3 018,875	1 998,150
Revenus des obligations		
Intérêts BTA	10 138,821	7 325,683
Intérêts obligations sociétés	12 531,851	3 474,437
TOTAL	50 667,182	28 993,250

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 12 437,457 DT contre 6 354,182 DT au 31/12/2009 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 31 573,224 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	26 316,620	11 929,771
Rémunération du dépositaire	5 256,604	2 514,381
TOTAL	31 573,224	14 444,152

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 179,920 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Redevance CMF	2 032,643	921,413
Honoraire CAC	2 954,000	2 500,250
Publicité et publication	100,010	100,010
Commissions bancaires	3,220	2,422
Impôts et taxes	90,047	-
TOTAL	5 179,920	3 524,095

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 163 764 D et une valeur liquidative égale à 1^D,214 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, l'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
AC 1-Portefeuille-titres		931 424,014	872 441,376
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	52 983,210	52 812,590
b-Obligation et valeurs assimilées	2	878 440,804	819 628,786
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		237 918,520	221 493,802
a-Placements monétaires		1 750,620	2 418,514
b-Disponibilités	3	236 167,900	219 075,288
AC 3- Créances d'exploitation			298,356
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 169 342,534	1 094 233,534
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	5 548,738	4 635,162
P A 2 -Autres créditeurs divers		30,047	-
TOTAL PASSIF		5 578,785	4 635,162
CP 1-Capital	5	1 131 274,167	1 052 481,405
CP 2- Sommes distribuables		32 489,582	37 116,967
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercice	6	32 489,582	37 116,967
ACTIF NET		1 163 763,749	1 089 598,372
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 169 342,534	1 094 233,534

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	42 963,397	38 573,456
a-Dividendes		1 874,310	3 315,900
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 089,087	35 257,556
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	5 975,551	5 610,137
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		48 938,948	44 183,593
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	13 839,007	11 013,176
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 099,941	33 170,417
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	3 842,114	2 988,828
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 257,827	30 181,589
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		1 231,755	6 935,378
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		32 489,582	37 116,967
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	1 231,755	- 6 935,378
Variation des +/- values potentielles sur titres		190,690	- 241,184
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	-	81,897	- 508,586
Frais de négociation des titres		-	- 264,024
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 366,620	29 167,795

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2010		01/01/2009
	31/12/2010		31/12/2009
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	31 366,620		29 167,795
a-Résultat d'exploitation	31 257,827		30 181,589
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	190,690	-	241,184
c-Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	81,897	-
d-Frais de négociation de titres	-	-	264,024
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-		-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	42 798,757		258 525,178
a-Souscriptions	61 537,477		267 456,260
Capital	50 925,085		228 455,902
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	7 180,969		31 826,725
Régularisation des sommes distribuables	3 431,423		7 173,633
b-Rachats	- 18 738,720	-	8 931,082
Capital	- 15 737,962	-	7 631,583
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 2 215,132	-	1 061,244
Régularisation des sommes distribuables	- 785,626	-	238,255
VARIATION DE L'ACTIF NET	74 165,377		287 692,973
<u>AN 4- Actif net</u>			
a- en début d'exercice	1 089 598,372		801 905,399
b- en fin d'exercice	1 163 763,749		1 089 598,372
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>			
a- en début d'exercice	923 620,673		702 796,354
b- en fin d'exercice	958 807,796		923 620,673
VALEUR LIQUIDATIVE	1,214		1,180
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	2,88%		3,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2010

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006. Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/n/n/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. Présentation du système comptable :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. Exercice social :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. Unité monétaire :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. -

II. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	VL au 31/12/2010	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Sicav TRESOR	50	103,718	5 185,914	103,973	5 198,650	0,45%
T.E.S	340	102,771	34 941,970	103,814	35 296,760	3,03%
F.O.S	120	104,411	12 529,320	104,065	12 487,800	1,07%
TOTAL			52 657,204		52 983,210	4,55%

2. Obligations et valeurs assimilées :

Titres	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Emprunts d'Etat					
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	9,35%
BTA 6.75% Juillet 2017	78	992,590	77 422,020	79 441,472	6,83%
BTA 7% Février 2015	180	1 017,130	183 083,400	192 086,359	16,51%
BTA 8.25% Juillet 2014	93	1 000,000	93 000,000	95 942,877	8,24%
SOUS TOTAL I			458 775,420	476 308,927	40,93%

Emprunts de Sociétés

EO ATL 2009/3	750	80,000	60 000,000	60 013,479	5,16%
EO CIL 2008/1	1000	60,000	60 000,000	61 068,493	5,25%
EO TL 2009-1	800	80,000	64 000,000	66 780,931	5,74%
EO UIB 2009-1	1000	96,197	96 196,662	98 255,221	8,44%
EO HL 2010/1	300	100,000	30 000,000	30 680,055	2,64%
EO ATL 2010-1	200	100,000	20 000,000	20 333,698	1,75%
EO ATTIJARI BANK 2010	650	100,000	65 000,000	65 000,000	5,59%
SOUS TOTAL II			395 196,662	402 131,877	34,55%
TOTAL			853 972,082	878 440,804	75,48%

3. Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2010 à 236 167,900 DT, soit 20,29 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 751 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 579 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20 % de l'actif net.

4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 548,738DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 851,541
Dépositaire	711,861
Conseil du marché financier (CMF)	99,420
CAC	1 771,590
Publication	114,326
TOTAL	5 548,738

5. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	1 052 481,405
Nombre de titres	923 620,673

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	50 925,085
Nombre de titres émis	50 925,085
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	15 737,962
Nombre de titres rachetés	15 737,962
<u>Capital au 31-12-2010</u>	
Montant ⁽²⁾	1 087 668,528
Nombre de titres ⁽¹⁾	958 807,796

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 131 274,167.

(2)	1 087 668,528
Résultat 2009 capitalisé	37 116,967
Régularisation du résultat 2009 capitalisé	1 414,042
Variation des différences d'estimation	190,690
Moins valeur réalisée	- 81,897
Régularisation des sommes non distribuables	4 965,837
	1 131 274,167
Capital au 31/12/2010	

6. Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP Maghrébia Prudence est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2010 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	31 257,827
Régularisations	1 231,755
TOTAL	32 489,582

7. les revenus du portefeuille titres :

Au 31 / 12 / 2010 les revenus du portefeuille titres totalisent 42 963,397 DT contre 38 573,456 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	1 874,310	3 315,900
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts	41 089,087	35 257,556
TOTAL	42 963,397	38 573,456

8. Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 975,551 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 13 839,007 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	11 059,697	8 794,552	5 813,473
Rémunération du dépositaire	2 779,310	2 218,624	1 493,671
TOTAL	13 839,007	11 013,176	7 307,144

10. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 3 842,114 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Redevance CMF	1 105,507	879,092
Honoraire CAC	2 543,750	2 007,500
Publicité et Publication	100,010	100,010
Commission bancaires	2,800	2,226
Impôts et taxes	90,047	-
TOTAL	3 842,114	2 988,828

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. avec le gestionnaire du fonds :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,85 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. Avec le dépositaire du fonds :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 Décembre 2010 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 132 077 D et une valeur liquidative égale à 1^D,160 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
AC 1-Portefeuille-titres		907 589,272	308 363,885
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	907 589,272	308 363,885
b-Obligation et valeurs assimilées		-	-
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		232 379,894	132 627,184
a-Placements monétaires		1 777,107	1 029,746
b-Disponibilités	2	230 602,787	131 597,438
AC 3- Créances d'exploitation		-	-
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 139 969,166	440 991,069
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	3	7 861,480	1 456,108
P A 2 -Autres créditeurs divers		30,531	-
TOTAL PASSIF		7 892,011	1 456,108
CP 1-Capital	4	1 128 619,064	440 230,524
CP 2- Sommes distribuables		3 458,091	- 695,563
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			695,563
b-Sommes distribuables de l'exercice	5	3 458,091	-
ACTIF NET		1 132 077,155	439 534,961
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 139 969,166	440 991,069

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2010	-	31/12/2009
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		15 712,400		-
a-Dividendes		15 712,400		-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-		-
c-Revenus des autres valeurs		-		-
PR 2- Revenus Placements monétaires	6	5 862,904		1 029,746
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		21 575,304		1 029,746
CH 1 - Charges de gestion des placements	7	15 463,900		1 604,003
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 111,404	-	574,257
PR 3 - Autres produits		-		-
CH 2- Autres charges	8	3 747,561		94,328
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 363,843	-	668,585
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		1 094,248		26,978
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 458,091	-	641,607
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	1 094,248	-	26,978
Variation des +/- values potentielles sur titres		37 566,433		29 941,345
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	-	14 472,186		13 366,990
Frais de négociation des titres	-	2 303,017	-	1 526,544
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 155,073		41 113,206

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2010 au 31/12/2010
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	01/01/2010		15/09/2009
	31/12/2010		31/12/2009
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
	23 155,073		41 113,206
a-Résultat d'exploitation	2 363,843	-	668,585
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	37 566,433		29 941,345
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	-	14 472,186	13 366,990
d-Frais de négociation de titres	-	2 303,017	-
		-	1 526,544
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>			
	-		-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>			
	669 387,121		298 421,755
a-Souscriptions			
Capital	896 599,964		338 278,399
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	766 100,993		338 104,896
Régularisation des sommes distribuables	129 916,484		204,254
	582,487	-	30,751
b-Rachats			
Capital	-	227 212,843	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	188 749,557	-
Régularisation des sommes distribuables	-	37 966,508	59,743
	-	496,778	3,773
VARIATION DE L'ACTIF NET			
	692 542,194		339 534,961
<u>AN 4- Actif net</u>			
a- en début d'exercice	439 534,961		100 000,000
b- en fin d'exercice	1 132 077,155		439 534,961
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>			
a- en début d'exercice	398 184,736		100 000,000
b- en fin d'exercice	975 536,172		398 184,736
VALEUR LIQUIDATIVE			
	1,160		1,104
AN 6- TAUX DE RENDEMENT			
	5,07%		10,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 Décembre 2010

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2010, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009. Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCE MAGHREBIA ainsi qu'en tant que support pour placement financier dont les parts sont distribués par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres	Qté	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2010	Valeur Boursière au 31/12/2010	% Actif net
ADWYA	15 230	7,846	119 489,100	6,293	95 842,390	4,72%
ARTES	8 422	11,493	96 797,684	12,228	102 984,216	9,10%
ASSAD	4 070	11,020	44 850,600	11,164	45 437,480	2,84%
ATL	2 050	5,653	11 588,500	5,932	12 160,600	5,35%
CARTHAGE CEMENT	17 160	1,866	32 025,600	3,323	57 022,680	8,47%
CARTHAGE CEMENT DA 2010	17 160	0,036	617,760	0,060	1 029,600	7,77%
CIL	300	28,608	8 582,500	29,119	8 735,700	4,01%
ELECTROSTAR	700	7,595	5 316,500	7,000	4 900,000	0,88%
ENNAKL AUTOMOBILES	6 750	14,205	95 880,500	11,616	78 408,000	3,46%
ESSOUKNA	1 600	5,681	9 090,000	6,203	9 924,800	1,07%
GIF	10 270	5,000	51 347,848	8,560	87 911,200	5,04%
MODERNE LEASING	1 000	9,146	9 146,040	11,973	11 973,000	1,97%
PGH	5 760	6,821	39 287,534	9,274	53 418,240	8,53%
SIAME	4 150	3,560	14 774,500	5,369	22 281,350	1,20%
SIMPAR	686	35,631	24 442,670	46,925	32 190,550	4,45%
SIMPAR NG 2010	98	34,755	3 405,990	43,650	4 277,700	0,43%
SOMOCER	6 550	2,072	13 570,500	2,073	13 578,150	0,85%
SOTETEL	2 750	13,807	37 968,872	18,300	50 325,000	6,93%
SOTRAPIL	850	10,827	9 202,740	11,355	9 651,750	0,81%
SOTUVER	1 150	8,246	9 482,500	7,964	9 158,600	0,77%
TL	1 130	30,856	34 867,660	34,667	39 173,710	0,38%
TPR	10 557	5,433	57 361,136	5,740	60 597,180	1,06%
TUNISAIR	47 543	2,334	110 984,760	2,032	96 607,376	0,09%
TOTAL			840 081,494		907 589,272	80,17%

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2010 à 230 602,787 DT, soit 20,36 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 777 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 7 892 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,83 % de l'actif net.

3. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 7 861,480 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Publication	100,010
Gestionnaire	4 453,918
Dépositaire	575,376
Conseil du marché financier (CMF)	98,261
CAC	2 633,915
TOTAL	7 861,480

4. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	440 230,524
Nombre de parts	398 184,736

Souscriptions réalisées

Montant	776 100,993
Nombre de parts émis	776 100,993

Rachats effectués

Montant	188 749,557
Nombre de parts rachetés	188 749,557

Capital au 31-12-2010

Montant ⁽²⁾	1 017 581,960
Nombre de parts ⁽¹⁾	975 536,172

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millièmes de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non disponible de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 128 619,064 détaillé comme suit :

(2)

1 017 581,960

Résultat 2009 capitalisé	- 695,563
Régularisation du résultat 2009 capitalisé	- 1 008,539
Variation des différences d'estimation	37 566,433
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	- 14 472,186
Régularisation des sommes non distribuables	91 949,976
Frais de négociation	- 2 303,017

Capital au 31/12/2010**1 128 619,064****5. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2010 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	2 363,843
Régularisation	1 094,248
TOTAL	3 458,091

6. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 862,904 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

7. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTION.

Le total de ces charges s'élève à 15 463,900 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	13 550,335
Rémunération du dépositaire	1 913,565
TOTAL	15 463,900

8. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 3 747,561 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010
CAC	2 633,915
Redevance CMF	920,949
Commissions bancaires	2,156
Publicité et Publication	100,010
Impôts et taxes	90,531
TOTAL	3 747,561

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTION moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTION perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS PROVISOIRES (Selon référentiel IFRS)**ENNAKL AUTOMOBILES****Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-**

En raison de la double cotation (sur la bourse de Tunis et sur la bourse de Casablanca), la Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2010 établis conformément au référentiel IFRS.

Bilan provisoire au 31/12/2010 - Actifs

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	891 189	820 647
Amortissements cumulés	(716 727)	(448 872)
Immobilisations incorporelles nettes	174 462	371 774
Immobilisations corporelles	31 874 291	25 364 094
Amortissements cumulés	(9 640 963)	(8 435 246)
Immobilisations corporelles nettes	22 233 328	16 928 849
Actifs financiers immobilisés	38 155 934	31 443 039
Dépréciations	(3 500 000)	-
Actifs financiers immobilisés nets	34 655 934	31 443 039
Total actifs immobilisés	57 063 723	48 743 662
Impôt différé - Actif	1 186 670	795 382
Total actifs non courants	58 250 393	49 539 045
Actifs courants		
Stocks	68 284 835	108 359 949
Dépréciations	(350 794)	(1 703 632)
Stocks nets	67 934 041	106 656 317
Clients et comptes rattachés	11 672 809	28 981 623
Dépréciations	(1 680 569)	(1 543 015)
Clients et comptes rattachés nets	9 992 240	27 438 608
Autres actifs courants	8 594 669	13 879 468
Placements et autres actifs financiers	-	2 510 677
Liquidités et équivalents de liquidités	61 778 951	40 557 751
Total actifs courants	148 299 901	191 042 821
Total actifs	206 550 295	240 581 865

Bilan provisoire au 31/12/2010 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	18 000 000
Réserves	2 870 463	2 229 463
Fonds social	3 171 883	3 704 156
Résultats reportés	2 200 023	3 548 917
Autres capitaux propres	14 923 609	13 950 613
Résultat de l'exercice	22 317 446	20 292 107
Total capitaux propres	75 483 425	61 725 254
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	2 174 364	1 182 169
Autres passifs non courants	1 158 672	1 061 326
Total passifs non courants	3 333 037	2 243 495
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	109 410 532	157 281 550
Autres passifs courants	17 614 724	17 283 472
Concours bancaires et autres passifs financiers	708 576	2 048 093
Total passifs courants	127 733 833	176 613 115
Total passifs	131 066 870	178 856 610
Total capitaux propres et passifs	206 550 295	240 581 865

Etat de Résultat provisoire au 31/12/2010

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2010	31/12/2009
Revenus	408 794 147	316 430 635
Coût des ventes	359 071 965	278 418 898
Marge brute	49 722 182	38 011 737
Frais de distribution	6 974 380	3 626 997
Autres produits d'exploitation	1 963 742	3 021 071
Autres charges d'exploitation	1 594 297	981 607
Frais d'administration	12 934 421	12 433 854
Autres charges d'exploitation	19 539 356	14 021 387
Résultat d'exploitation	30 182 825	23 990 350
Charges financières nettes	209 114	797 006
Produit des placements	-1 691 939	2 211 370
Autres gains ordinaires	338 721	4 235 022
Autres pertes ordinaires	144 511	1 649 626
Résultat des activités courantes avant impôt	28 475 982	27 990 110
Impôt sur les sociétés	6 158 535	7 698 003
Résultat net	22 317 446	20 292 107
Effet des modifications comptables	0	0
Résultat net après modifications comptables	22 317 446	20 292 107

Etat de Résultat Global provisoire au 31/12/2010

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2010
Résultat de l'exercice	22 317 446
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés	1 965 191
Résultat global	24 282 638

Notes d'information :

- Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au cours du mois de janvier 2011, un administrateur judiciaire a été désigné par la justice pour assurer la gestion courante de la société ENNAKL AUTOMOBILES.
- Le conseil d'administration de la société ENNAKL AUTOMOBILES n'a pas pu se tenir jusqu'à la date d'aujourd'hui pour arrêter les comptes au 31/12/2010. Le rapport d'audit de nos deux commissaires aux comptes sera publié dès l'arrêt définitif des comptes par le conseil d'administration.
- Cette situation provisoire a été établie conformément au référentiel IFRS.